

Histoire et patrimoine

Faubourg Saint-Martin, à Laval, 1778-1779 : la misère... Renée Suhard : torturée et brûlée vive

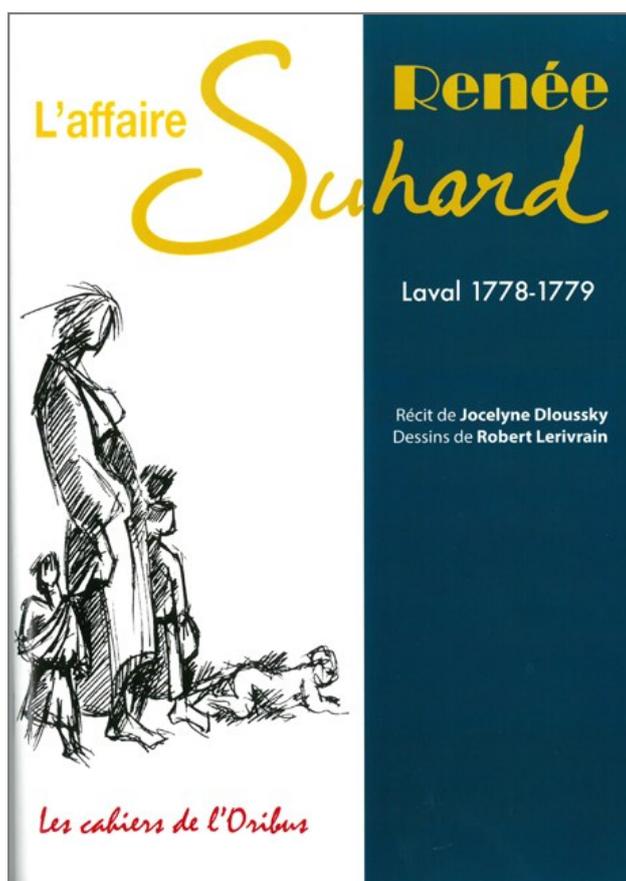
Le Groupe de recherche sur le mouvement social en Mayenne – qui publie *L'Oribus*⁽¹⁾ – a enrichi sa collection éditoriale, en mars 2015, d'un « cahier » d'une cinquantaine de pages, *L'affaire Renée Suhard (Laval, 1778-1779)*, constitué d'un récit de Jocelyne Dloussky, docteure en histoire, et de dessins évocateurs de Robert Lerivrain, artiste lavallois.

Tous les deux, avec des techniques différentes mais complémentaires, donnent du rythme au récit. Ils nous plongent dans le monde de la misère, celle surtout de ces femmes et enfants pauvres en cette seconde moitié du XVIII^e siècle. L'histoire a pour scène principale le faubourg Saint-Martin, à Laval, mais le décor pourrait se planter un peu partout ailleurs en France. C'était il y a environ 240 ans. Les faits décrits à partir des sources historiques, conservées aux Archives départementales, nous permettent d'accéder à l'histoire sociale, mais aussi à l'histoire judiciaire. Selon l'angle choisi, il y a des victimes, des acteurs passifs, de simples témoins, des accusés, des coupables et des condamnés, et donc aussi des juges, voire des bourreaux.

En 1778, Laval est une ville « riche », assure Jocelyne Dloussky, mais « *la plus grande partie de sa population vit dans une misère extrême* ». Le faubourg Saint-Martin est un « *dédale sordide* » de ruelles, impasses, cours traversées de ruisseaux où tout se déverse... La veuve Renée Suhard, née Richard, vit là, ruelle des Cornetteries, passage sans issue qui part de la rue de Rennes.

Au début du récit, le 20 juillet 1778, c'est une plainte « *au motif que la veuve Suhard a manqué à la confiance que l'on avait en elle* ». Alors que Renée Suhard semble partie (a-t-elle fui ?), on découvre dans sa maison trois jeunes enfants de moins d'un an, très affaiblis, apparemment abandonnés. L'un des trois va d'ailleurs mourir rapidement.

Premières investigations... Les témoins interrogés parlent peu à peu. Le 27 juillet, sur la base de renseignements, les enquêteurs font une trouvaille macabre : des enfants ont été enterrés dans le cellier... Dans une société où l'enfant est souvent



« *fardeau* », Renée Suhard s'occupe de conduire des enfants illégitimes à l'Hôpital général des enfants trouvés, à Paris. Manifestement, tous n'en prennent pas le chemin...

Recherchée par la maréchaussée, Renée Suhard est arrêtée à Chelun (Ille-et-Vilaine) dans la soirée du 5 août, puis emprisonnée à Laval. Le 10 août, la veuve est « *accusée de ne pas avoir fait baptiser les enfants nés chez elle, d'avoir laissé mourir certains d'entre eux faute de soins, de ne pas avoir*

(1) – Mel : asso.oribus@wanadoo.fr ; site Internet : <http://oribus.fr>.

respecté la loi concernant leur sépulture ». L'enquête se poursuit. Au final, Renée Suhard est accusée « *de mauvais traitements à enfants ayant entraîné la mort (...); d'abandon d'enfants et de jeunes gens confiés à sa garde; de non-respect de la loi qui oblige à administrer le baptême aux nouveau-nés dès leur naissance et à les faire enterrer chrétiennement; de non-respect de la loi qui oblige les nourrices sèches et meneuses d'enfants à employer des nourrices capables d'allaiter les enfants en bas âge* »...

L'art de la dissuasion au XVIII^e siècle

Le procès a lieu dès septembre 1778 : Renée Suhard est condamnée à être pendue sur la place publique de la ville. Elle fait appel de la décision et l'affaire est donc portée au Parlement de Paris. Le 29 avril 1779, la juridiction d'appel décide que la condamnée ne sera pas pendue, mais brûlée vive « *sur un bûcher ardent* ». Au préalable, elle est soumise à la torture, non pas pour lui faire avouer ses crimes puisqu'elle est déjà condamnée à la peine de mort... mais pour découvrir d'éventuels complices... La séance de torture et l'exécution, celle-ci en public, ont lieu le 22 mai 1779.

Le « cahier » de Jocelyne Dloussky et Robert Lerivrain est intéressant pour de nombreuses raisons. Le « scé-

nario » manque peut-être de rebondissements, voire de suspense : personne ne peut douter de la responsabilité et de la culpabilité de la veuve Suhard. Par contre, le récit s'appuie sur les archives judiciaires et fourmille d'informations sur la ville de Laval en cette période juste avant la Révolution, sur la misère sociale et, tout autant, sur la justice telle qu'elle était alors rendue.

Les dernières pages du « cahier » dégagent des enseignements qui permettent aux lecteurs de resituer le contexte de cette époque où les moyens de contraception sont quasi inexistantes, les naissances non désirées nombreuses, mais aussi les abandons d'enfants, les infanticides et, d'une façon générale, où la mortalité infantile est très élevée. Jocelyne Dloussky montre également que ce sont souvent des femmes parmi les plus pauvres qui sont les victimes, ainsi que leurs enfants. « *Procès de la misère* », selon l'historienne, voire procès de ces hommes qui « *se déchargent de tout* ». Sont-ils violeurs ? « *La femme engrossée est jugée coupable de n'avoir pas su résister à son suborneur ou même d'avoir encouragé l'entreprise masculine par des manières aguicheuses quand bien même la victime serait-elle à peine sortie de l'adolescence* ». Finalement, à l'échelle de la planète, 240 ans, c'était hier, sinon aujourd'hui dans certains pays...